

République Française
COMMUNE DE PUYVERT

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 JUILLET 2020 - 18h30

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PARRAUD Patricia, MALAN Didier, EHUEINANA Sylvain, GAVAUDAN Philippe, REDENTI Sandrine, NOUGUIER Daniel, BARGHOUT Christophe, MATALON Emmanuelle, MOUREY Christophe, PARRAUD Elodie, ISIRDI Céline, PRIMO Yolande
Absents : SEVERIN Nicolas
Pouvoir : SEVERIN Nicolas à GREGOIRE Sylvie
Secrétaire de séance : PARRAUD Patricia

Madame le Maire demande le rajout à l'ordre du jour d'une délibération relative aux loyers de la MAM et du bistrot durant la période de confinement.
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2019

Suivant les règles budgétaires, le Maire ne peut pas présider la séance de vote du Compte Administratif et ne participe pas au vote.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Fonctionnement</u>	699 140,74	840 614,23
	Excédent/exercice	141 473,49
	+ Excédent 2018	33 365,46
	Excédent global	174 838,95

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Investissement</u>	178 553,76	379 993,04
Régul. Frais études	<u>5 865,60</u>	<u>5 865,60</u>
	184 419,36	385 858,64
	Excédent/exercice	201 439,28

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019.

Approbation Compte de gestion 2019

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion est le résultat des comptes du comptable public, (Services des finances publiques de Pertuis), et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 concordant avec le compte administratif 2019.

Affectation résultat fonctionnement 2019

L'excédent de fonctionnement 2019 étant de 174 838,95 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 130 000 € de l'excédent reporté au compte 1068 de la section d'investissement afin d'équilibrer la section investissement du Budget Primitif 2020.

Taux des taxes communales 2020

Dans le cadre de la présentation du Budget Primitif 2020, Madame le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales sachant que le taux « Taxe d'habitation » reste figé à celui voté en 2019 en raison de la réforme en cours.

A partir des bases d'imposition prévisionnelles pour 2020 et des taux de référence de 2019 communiqués par les services fiscaux, Madame le Maire propose de maintenir les taux des taxes Foncier Bâti et Foncier Non Bâti pour équilibrer le budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2020 soit

- Taxe Foncière Bâti	8,39 %
- Taxe Foncière Non Bâti	19,20 %

Approbation du Budget Primitif 2020

Avant de procéder au vote du Budget Primitif 2020 dans son ensemble, Madame le Maire propose d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations.

Etant précisé que Mmes PARRAUD Patricia et PARRAUD Elodie ne participent pas au vote en raison de leur implication au sein d'associations.

Après énumération des demandes, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer les montants suivants :

- Association des parents d'élèves (APE)	1 500,00
- Comité des Fêtes	1 000,00
- Art' Sports	500,00
- Amicale des pêcheurs	400,00
- The Green hawks (Country)	200,00
- Ecole Musique Lauris	2 300,00
- Entente sportive Sud Luberon (Football)	1 500,00
- Donneurs de sang	150,00
- Anciens combattants	200,00
- Amicale Sapeurs Pompiers	150,00
- Restos du cœur	200,00
- Clic Soleil Age	50,00
- GV Gym	300,00
- Prévention routière	150,00

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2020 avec reprise des résultats de l'exercice 2019,

<u>-Fonctionnement</u>	Dépenses	809 499,00
	Recettes	809 499,00
<u>-Investissement</u>	Dépenses	1 694 911,27
	Recettes	1 694 911,27

Après avoir pris connaissance du détail de la section de fonctionnement et avoir examiné les opérations d'investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2020 tel que présenté par Madame le Maire et autorise Madame le Maire à exécuter les dépenses et recettes de la commune dans la limite de ce budget.

Demande d'aide au Département - Programme d'aide à la voirie communale Répartition 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande d'aide au Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du programme d'aide à la voirie communale afin de pouvoir réaliser le programme de travaux 2020.

Madame le Maire rappelle que lors des fortes précipitations du printemps le déversement des eaux de pluie s'est avéré dangereux sur la chaussée de la VC 973, les terres agricoles environnantes ont été inondées plusieurs jours.

Ce programme de travaux consiste à :

- Carraire de Lauris : dérasement des accotements, creusement du fossé et curage de passages busés, pose tuyau béton, regards de visite, reprise réseau pluvial
- Route 973 (Super U) : creusement du fossé et curage de passages busés, abaissement traversée pluviale, démolition et reconstruction passage busé, réfection enrobé
- Chemin des Gaffes : terrassement restanque, création enrochement, bétonnage arase supérieure

L'estimation globale de l'opération s'élève à 23 188 € ht, cette opération ne pourra être réalisée sans l'aide départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite l'aide maximale du Département de Vaucluse dans le cadre du Programme d'Aide à la voirie communale 2020,
- sollicite à titre dérogatoire l'autorisation de commencement des travaux avant la prise de décision sur l'attribution de l'aide compte tenu de l'urgence de ces réalisations.

Dispositif « Fond Régional d'Aménagement du Territoire » (FRAT) 2020

Opération « Défense Incendie Centre village »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du dispositif d'accompagnement de la Région : le Fond Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) sur l'opération de Défense Incendie du Centre village.

Ce dispositif regroupe dans un fonds unique toutes les interventions en faveur de projets d'aménagement du territoire et d'équipement dans le but de faciliter l'obtention de subventions régionales, il est limité à un dossier par an.

Ce projet de mise en sécurité contre l'incendie du centre village est primordial et très urgent, lors de la vérification des installations il s'est avéré qu'aucune protection du centre village n'était assurée, poteau incendie obsolète et débit insuffisant sur le réseau public d'eau potable.

L'opération est estimée à 33 212,50 € ht selon la répartition suivante :

- Proposition Amourdedieu (terrassment en tranchée, pose et enrobage de canalisation, remblaiement, vidange/bouche à clé, découpe/réfection enrobé) pour un montant de 30 225 € ht
- Proposition SMMI (fourniture poteau incendie) pour un montant de 2 987,50 € ht

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme l'urgence des travaux de défense contre l'incendie du centre village,
- demande l'aide régionale maximale dans le cadre du dispositif FRAT 2020
- sollicite à titre dérogatoire l'autorisation de commencement des travaux avant la prise de décision sur l'attribution de l'aide compte tenu de l'urgence de ces réalisations.

Créations d'emplois aidés dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats aidés sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail, sachant que la prise en charge de l'Etat est de 45 %.

Ainsi Madame le Maire propose au Conseil Municipal

- le renouvellement d'un contrat arrivé à échéance le 30 juin dernier, les fonctions exercées correspondent à l'animation du service périscolaire et extrascolaire, à l'entretien des locaux du centre de loisirs et de la salle polyvalente, ce à raison de 20 heures par semaine *annualisé*.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2020

- la création d'un nouveau contrat, cet emploi polyvalent consisterait à exercer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique et à compléter les services administratifs en assurant l'accueil du public, ce à raison de 24 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire en autorisant

- le renouvellement d'un contrat correspondant à l'animation du service périscolaire et extrascolaire, à l'entretien des locaux du centre de loisirs et de la salle polyvalente, ce à raison de 20 heures par semaine *annualisé*,
- la création d'un nouveau contrat, emploi polyvalent d'agent de surveillance de la voie publique et d'agent des services administratifs, ce à raison de 24 heures par semaine.

Protection sociale des agents territoriaux - Participation communale au titre des mutuelles labellisées

Madame le Maire rappelle que contrairement au secteur privé, les agents de la fonction publique ne bénéficient pas d'une protection sociale complémentaire à caractère collectif et obligatoire, abondée par l'employeur et favorisée fiscalement, que ce soit pour la complémentaire santé ou pour la prévoyance du risque d'arrêt de travail.

Ainsi, de nombreux territoriaux disposent déjà d'une couverture complémentaire, mais le désengagement de l'assurance maladie se traduit par une croissance continue des dépenses de santé à la charge des agents qui pèse fortement sur leur budget santé.

Conséquence, de nombreux fonctionnaires territoriaux ont renoncé à des consultations ou à des soins médicaux. Cette renonciation se fait principalement sur les soins dentaires, l'optique et les prothèses dentaires.

Soucieuse de préserver la santé de ses agents, la commune se doit de développer sa politique des ressources humaines en mettant l'accent sur la prévention tout en ciblant en priorité les agents disposant des plus bas revenus.

Il est proposé de verser une participation mensuelle à tout agent communal stagiaire ou titulaire d'un emploi permanent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie complémentaire santé labellisée et/ou à une Garantie Prévoyance pour incapacité, invalidité et décès comme suit :

Participation par agent	Participation par enfant à charge
20 €	10 €

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, à l'unanimité, décide de verser à compter du 1^{er} septembre 2020 une participation mensuelle à tout agent communal stagiaire ou titulaire d'un emploi permanent suivant les conditions exposées ci-dessus,

Partenariat AXA France - Offre « Assurance complémentaire Ma Santé » proposée aux habitants de la commune

Madame le Maire rappelle qu'à plusieurs reprises des habitants de la commune ont émis le souhait de la mise en œuvre d'un système d'assurance complémentaire santé de type « mutuelle de village » en raison des coûts devenus inaccessibles pour beaucoup.

Sur le modèle de la commune de Puget, Madame le Maire propose de s'engager dans un partenariat avec AXA France afin de leur permettre de proposer aux habitants de Puyvert leur complémentaire santé « Ma Santé », produit standard d'AXA, à des conditions tarifaires promotionnelles.

Les habitants seront informés par la commune de cette offre et d'une réunion publique d'information, libres à eux de donner suite ou pas.

Axa France s'engage à ce que les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties, 25 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus

25% pour les travailleurs non salariés, agricoles ou non agricoles,

15% pour les autres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le partenariat proposé avec AXA France pour promouvoir l'offre promotionnelle d'assurance santé Ma Santé auprès des habitants de Puyvert tel que décrit dans une convention.

Travaux de protection des berges de la Durance

Madame le Maire rappelle qu'une centaine de mètres de berge a disparu en Durance lors des inondations de décembre 2019, une perte de 200 m depuis 1994. L'inquiétude étant désormais portée sur la maison d'habitation située à moins de 100 mètres du lit.

Un programme de travaux d'urgence a été lancé par l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) avec l'assistance technique du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).

Une opération de protection des berges évaluée à plus de 300 000 €, financée par LMV, avec les aides financières de l'Etat, de la Région et du Département.

L'acquisition des terrains sera cofinancée par le SMAVD, l'Agence de l'Eau, le Département et la commune.

Le chantier se déroulera du 28 juillet au 31 août prochains, la baignade et toute activité nautique dans le secteur ont été interdits durant cette période par arrêté municipal.

Marché paysan

Ce dimanche matin, 5 juillet, a eu lieu le premier marché paysan sur la place Grangier, les quelques producteurs locaux ont vu leur marchandise « s'envoler » en très peu de temps, de nouvelles productions sont annoncées pour les prochaines semaines, nous devrions y trouver : légumes, fruits, fromages, viande, pain, miel, vin ...

Loyers de la MAM et du Bistrot - Période de confinement (COVID)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la suspension des loyers de la MAM et du bistrot durant la période de confinement liée à la crise sanitaire COVID19.

Compte tenu de la fermeture de ces établissements dès le 15 mars 2020 et de leur réouverture :

- à la date du 02 juin pour le bistrot selon décret 2020-663 du 31/05/2020
- à la date du 15 juin pour la MAM selon décret 2020-724 du 14/06/2020

Madame le Maire propose la suppression complète du loyer durant leur période de fermeture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que ces 2 établissements ont été fortement pénalisés par l'arrêt de leur activité, décide de supprimer les loyers

- du bistrot pour la période du 15 mars au 1^{er} juin 2020
- de la MAM pour la période du 15 mars au 15 juin 2020

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

- Acceptation d'un don anonyme de 2 000 € en faveur de l'achat de masques
- Désignation du cabinet d'avocats CGCB pour la défense de la commune suite au recours devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille concernant le sursis à statuer/ PC Gaudemard
- Désignation du cabinet d'avocats CGCB pour la défense de la commune suite à la requête en annulation des époux Gaudemard, Blouvac et Quesada contre le PC délivré à M. Douillard Guillaume
- Déclaration sans suite pour infructuosité des lots 6- Serrurerie et 8- Chauffage Ventilation Plomberie dans le cadre des offres de marchés de travaux pour la construction de 5 logements sociaux et annexes Mairie
- Décisions de renonciation au droit de préemption urbain lors de la vente des propriétés Cosimo / Brun / Touzery / Garnier / Caillart

Informations diverses :

Marchés de travaux / Construction logements sociaux et annexes Mairie :

Suite à l'appel à la concurrence publié le 07 mai dernier et à l'ouverture des plis qui a suivi, une phase de négociation avec les entreprises a été engagée le 02 juillet, une réponse est attendue pour le vendredi 10 juillet.

Le démarrage des travaux est prévu pour début octobre.

La circulation au départ de l'avenue du Couleton restera ouverte, sauf exception, temporairement lors de manœuvres ou de livraison de matériaux.

Contrôle technique des installations sportives :

Lors du contrôle des équipements sportifs installés sur le mini stade, le bureau de contrôle a demandé la pose des filets de basket pour éviter le coincement de doigts dans les orifices prévus à cet effet. Malgré le prix excessif communiqué par le constructeur, il est conseillé d'utiliser ce type de produit pour le respect des normes de sécurité.

La séance est levée à 20h00

A Puyvert, le 06 juillet 2020

Sylvie GREGOIRE, Maire de PUYVERT